ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

ASIA AIDE AU LOGEMENT
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

(personnels stagiaires ou néo-titulaires ou arrivant dans l'académie et ayant entre 2 ans et 10 ans d'ancienneté dans l'EN)

Pour les personnels exerçant dans le Nord ou retraités de l'enseignement public	**Pour les personnels exerçant dans le Pas-de-Calais ou retraités de l'enseignement public**
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU NORD Bureau de l'action sociale en faveur des personnels 144 rue de Bavay BP 669 59033 LILLE CEDEX 03 20 62 33 97 (de A à E) – 03 20 62 31 28 (de F à P) – 03 20 62 32 58 (de Q à Z) 03 20 62 30 66 (enseignement privé) dsden59.actionsociale@ac-lille.fr	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU PAS-DE-CALAIS DGF2- Service de l'action sociale 20 boulevard de la liberté CS 90016 62021 ARRAS CEDEX 03.21.23.91.49/ 03.21.23.82.73/ 03.21.23.82.57/ 03.21.23.82.85 ce.i62dgf2@ac-lille.fr

Date limite d'envoi du dossier : le 31/12/2026

La prestation « ASIA- Aide au logement » est destinée à couvrir pour partie les frais d'installation des personnels (frais de caution, frais de déménagement, d'agence, de bail) lorsqu'ils sont amenés à quitter leur précédent logement pour rejoindre leur nouvelle affectation.

BENEFICIAIRES

- tous les personnels stagiaires ou néo-titulaires en position d'activité : enseignants, personnels d'éducation et d'orientation, personnels d'inspection, de direction, personnels administratifs, techniques, sociaux ou de santé, amenés à quitter leur précédent logement, affectés dans un établissement public
- les personnels ayant entre 2 et 10 ans d'ancienneté dans l'Education nationale et entrants dans l'académie de Lille à la rentrée scolaire considérée, affectés dans un établissement public

CRITERES D'ATTRIBUTION

- être locataire ou colocataire de son logement
- ne pas disposer d'un logement de fonction par nécessité de service, être logé à titre gratuit ou être propriétaire
- avoir résidé dans une autre académie (ou à l'étranger) ou résider à plus de 40 km du lieu d'affectation l'année de la nomination (la distance prise en compte est la distance la plus courte de ville à ville calculée grâce à l'application MAPPY)
- ne pas bénéficier de la prime d'installation attribuée aux personnels nouvellement nommés dans la Métropole Européenne de Lille (MEL)

MONTANT DE LA PRESTATION

Somme forfaitaire à 3 taux

- **Aide de 900 €** pour les personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes :
  - 1ere affectation dans l'académie
  - Personnels stagiaires ou néo-titulaires (durée des services inférieures à 2 ans)
  - Personnels ayant résidé dans une autre académie ou à l'étranger l'année précédant la nomination dans l'académie
  - Déménagement au sein de l'académie pour la prise de fonction

- **Aide de 700 €** pour les personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes :
  - 1ere affectation
  - Personnels stagiaires ou néo-titulaires (durée des services inférieures à 2 ans)
  - Déménagement pour se rapprocher du lieu d'affectation car le logement au moment de la nomination se situe à plus de 40 km du lieu de travail (la distance prise en compte est la distance la plus courte de ville à ville calculée grâce à l'application MAPPY)

- **Aide de 300 €** pour les personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes :
  - 1ere affectation dans l'académie
  - Durée des services au sein de l'Education Nationale comprise entre 2 et 10 ans
  - Personnels ayant résidé dans une autre académie l'année précédant la nomination dans l'académie de Lille
  - Déménagement au sein de l'Académie pour la prise de fonction

Seule une aide par logement est accordée. Deux fonctionnaires mariés, concubins, pacsés ou en colocation ne peuvent donc bénéficier que d'une seule aide. L'aide est versée au titulaire du bail. Si ce dernier est établi aux noms des deux agents, le bénéficiaire est celui désigné d'un commun accord.

L'agent ne peut bénéficier de l'ASIA « Aide au logement » qu'une seule fois dans sa carrière.
L'aide est accordée dans la limite des crédits disponibles.

ASIA - AIDE AU LOGEMENT
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

(personnels stagiaires ou néo- titulaires ou arrivant dans l'académie et ayant entre 2 ans et 10 ans d'ancienneté dans l'EN)

Cadre réservé à l'administration

Numéro de tiers Chorus :……..……

Montant à payer :…….……..…..…€ BOP :……

Renseignements	Demandeur	Conjoint(e) – Concubin(e)
NOM ET PRENOM		
NOM de naissance		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
N° sécurité sociale du demandeur		
Adresse personnelle	n°…… rue …… Complément d'adresse…… CP …… Ville……..	
Téléphones	Domicile …… Portable ……	
Courriel	@	
Situation familiale	□ Célibataire □ Marié(e) □ Concubinage □ Séparé(e) □ Veuf(ve) □ PACS □ Divorcé(e) Depuis le ……...	
Profession du/de la conjoint(e) ou concubin(e) ou colocaitaire		
Employeur du/de la conjoint(e) ou concubin(e) ou colocataire		□ public □ privé

Date d'entrée au Ministère de l'Education Nationale : ……../……/……

Situation actuelle du demandeur au sein de l'Académie de Lille

Corps : ……..……..

Fonction : ……..……..

Etablissement public (adresse complète) : ……..……..

Numéro de l'établissement : 059…… 062…….

Situation antérieure du demandeur au cours de l'année scolaire 2025/2026

Poste, emploi occupé ou études suivies durant l'année scolaire 2025/2026:
……..……

Etablissement ou lieu d'exercice (adresse complète) :
……..……..

Suite à votre affectation, vous avez déménagé :

Ancien code postal d'habitation au cours de l'année scolaire 2025/ 2026 : ..……

Nouveau code postal d'habitation à compter de l'année scolaire 2026/ 2027 : ..……

Depuis le : ..…… .

La loi réprime les fraudes et fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al.2 du Code Pénal).

□ Je certifie ne pas bénéficier de la prime d'installation attribuée aux personnels nouvellement nommés dans la Métropole Européenne de Lille (MEL)

Fait à ……..…., le…..……

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler au service tout changement de coordonnées ou de situation en produisant les pièces justificatives.

(signature du demandeur à l'encre bleue)

PIECES A FOURNIR

- le formulaire « ASIA – Aide au logement » renseigné en 1 exemplaire
- 1 RIB aux nom ET prénom de l'agent demandeur
- l'arrêté de nomination et le procès-verbal d'installation signé lors de la prise de fonction
- la photocopie du bail de location du logement actuel faisant apparaître le montant du loyer et du dépôt de garantie payé
- un justificatif de frais d'agence et de rédaction de bail effectivement payés par l'agent et attestés par le propriétaire ou son mandataire
- une copie des factures relatives aux frais de déménagement
- si le bail est établi aux noms des deux agents, un courrier précisant le bénéficiaire désigné d'un commun accord

Pour les néo-titulaires :

- une copie de l'arrêté de titularisation

Pour la situation antérieure (du 1er septembre 2025 au 31 août 2026):

- un justificatif de domicile (gaz, électricité ou loyer) ou une attestation sur l'honneur des parents hébergeant l'agent pour l'année concernée

Si vous effectuez plusieurs demandes de prestations sociales ASIA, il n'est pas nécessaire de fournir plusieurs fois les mêmes pièces. Veillez cependant à adresser toutes les pièces nécessaires qui peuvent différer d'une demande de prestation à une autre.

DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER

Le 31/12/2026, le cachet de la poste ou la date de dépôt dans Colibris faisant foi

Après cette date, aucune demande ne pourra être prise en considération.